



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Paris, le 14 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un rouleau abrasif sur la poignée gauche des motos et scooters pour toucher du doigt le danger à rouler sans gants

Depuis le 20 novembre 2016, le port de gants certifiés CE est devenu obligatoire pour les conducteurs et passagers des deux-roues motorisés. La Sécurité routière lance une campagne de prévention originale dans les parkings à deux-roues de cinq grandes villes de France pour les convaincre de la nécessité de protéger leurs mains en roulant à deux-roues motorisé, y compris sur les petites distances.



Du 14 au 16 décembre, à Bordeaux, Marseille, Montpellier, Toulouse et Paris, plus de 25 000 cylindres d'information seront enroulés sur les poignées gauche des motos et scooters en stationnement. La partie visible de cette poignée est en papier de verre pour symboliser la route. En la touchant du doigt, on réalise l'effet de râpe qui menace la peau en cas de chute.

La poignée factice est aussi porteuse d'un message enroulé à l'intérieur : *« Lors d'une chute à deux-roues à 30 km/h, le frottement de la route sur votre peau est aussi abrasif que ce papier de verre. Pour vous protéger le port de gants est obligatoire pour tous les conducteurs et passagers de deux-roues motorisés depuis le 20 novembre 2016 ».*